



Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Sylviane NOEL

Sénatrice
de la Haute-Savoie

Secrétaire de la
Commission des Affaires
Economiques

Conseillère Régionale
Auvergne Rhône Alpes

Conseillère Municipale
de Nancy-sur-Cluses

La Roche-sur-Foron, le 24 juillet 2024

Réf. : SN/PV/4766

Monsieur le Président de la République,

En l'absence de Gouvernement en ordre de marche, c'est à vous que je m'adresse, Monsieur le Président, sur une problématique urgente qui affecte gravement notre département : les occupations illicites de gens du voyage ou d'individus se revendiquant comme tels.

La localisation stratégique de la Haute-Savoie, au carrefour de la Suisse et de l'Italie, attire chaque année de nombreux groupes issus de cette communauté, dont une part non négligeable s'installe sur des terrains privés comme publics. L'année 2024 ne fait pas figure d'exception. En effet, depuis plusieurs mois, les incidents liés aux occupations illicites se multiplient et prennent des proportions inquiétantes.

A Saint-Félix, dans le sud du département, les infrastructures locales ont été endommagées, les espaces publics ont été occupés sans autorisation créant des tensions avec les habitants. A Marignier dans la vallée de l'Arve, l'occupation du stade municipal et du collège a mené à des affrontements entre gens du voyage et riverains nécessitant l'intervention des forces de l'ordre et mettant en lumière le désarroi des collectivités locales face à leur incapacité juridique et matérielle à gérer de telles situations avec les moyens actuellement mis à leur disposition. Les communes de Doussard, la Tour, Saint-Pierre-en-Faucigny, Veigy-Foncenex, pour ne citer qu'elles, ont-elles aussi connu des épisodes similaires, où les installations municipales comme les propriétés privées ont subi des dégradations significatives avec des affrontements très graves avec certains élus, molestés. La non-exhaustivité de ces exemples témoignent à eux seuls d'une inexorable recrudescence de ces troubles à l'ordre public que je fais systématiquement remonter depuis mon entrée en fonction à vos Ministres de l'Intérieur successifs, sans qu'aucun changement n'intervienne.



Ces actes s'accompagnent bien souvent de comportements dépourvus de toute civilité. Ils sont parfois violents et génèrent pour nos concitoyens un sentiment d'insécurité. Les infrastructures publiques, les espaces verts, les installations sportives, les propriétés privées sont fréquemment endommagées et les coûts de réparation et de remise en état représentent une charge financière importante pour les communes, déjà contraintes par des budgets serrés.

Outre la violence utilisée pour s'installer de force, ces installations illicites sont régulièrement accompagnées de leur lot de troubles à l'ordre public : vols ou tentatives de vol, branchements électriques ou d'eau sauvages, tapages nocturnes, agressions verbales et physiques, nuisances visuelles, sonores, ou encore olfactives en raison des trop nombreuses déjections humaines et animales présentes à proximité des camps.

Excédés par ces nuisances et cette insolence répétée, certains de nos concitoyens, agriculteurs ou simples riverains de ces campements, face à la lenteur administrative et judiciaire, n'hésitent plus à se faire justice eux-mêmes en tentant de s'interposer sur le passage des convois ou encore à tirer à l'aide d'armes à feu pour tenter de les intimider. Ces réactions, hélas, de plus en plus courantes, témoignent d'une certaine colère des populations voisines, qu'elles ne peuvent plus contenir tant elles sont excédées.

Pourtant, lors de sa venue à Vulbens en février 2023, le Ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin avait reconnu la gravité de ce sujet dans notre département. Il avait alors pris des engagements fermes pour faire évoluer notre législation à travers notamment la proposition de loi dont je suis l'auteure, adoptée en 2021 par le Sénat, pour renforcer concrètement les moyens des collectivités locales pour faire face à ces occupations. Cependant, près de dix-huit mois après la venue du Ministre, force est de constater que ces promesses ne sont nullement concrétisées sur le terrain. Les communes se sentent abandonnées, les élus locaux et les habitants désabusés.

Tant que la loi Besson, qui montre chaque jour un peu plus ses limites ne sera profondément révisée, aucune forme d'équilibre en faveur des collectivités et des particuliers victimes de ces agissements ne pourra être trouvée. Une loi dont le déséquilibre flagrant crée beaucoup de droits pour certains et beaucoup d'obligations pour d'autres. Cette gestion erratique des occupations illicites de gens du voyage est l'un des meilleurs symboles de l'impuissance de l'Etat à protéger ses citoyens et garantir leurs droits les plus fondamentaux, liés au respect de la propriété privée notamment, suscitant l'indignation et la colère légitimes de nos compatriotes.

Aussi, Monsieur le Président, j'en appelle à votre haute bienveillance afin que nous puissions parvenir rapidement à un durcissement et une réforme profonde des réglementations liées aux occupations illicites de gens du voyage.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Sylviane NOEL